



Ouverture de la discussion générale .....

Discours de M. de Pimentel Brandao (Brésil), M. Stikker (Pays-Bas)  
et de M. Acheson (Etats-Unis d'Amérique).

Président : M. Luis PADILLA NERVO (Mexique).

## Ouverture de la discussion générale

[Point 8 de l'ordre du jour]

Discours de M. DE PIMENTEL BRANDAO (BRÉSIL), M.  
STIKKER (PAYS-BAS) et M. ACHESON (ETATS-UNIS D'AMÉ-  
RIQUE).

1. M. DE PIMENTEL BRANDAO (Brésil) : Du haut de cette tribune où j'ai l'honneur d'arriver le premier aujourd'hui, je salue Paris dans toute sa splendeur ! *Fluctuat nec mergitur*. Notre foi et notre confiance dans la paix, la liberté et le droit ne sombreront pas non plus.

2. Comme le poète antique, je m'écrie, plein d'admiration et de reconnaissance : ô Sainte Lumière, œil du jour d'or ! Et aux rayons de la clarté lustrale qui a béni la naissance de Lutèce bimillénaire, qu'il me soit permis de rendre à la France qui nous accueille dans la pompe de son charme ineffable un hommage ému et solennel. Au nom de tous les peuples dont le langage rend un écho, même lointain, des voix du Latium, je renouvelle le serment de fidélité éternelle au christianisme, au droit et à la culture méditerranéenne.

3. La tradition de la philosophie, des lois et des principes fondamentaux qui découlent de ces grandes sources originelles, les peuples l'ont proclamée, adoptée et fait passer dans la Charte des Nations Unies, à San-Francisco. C'est là que nous puiserons une inspiration intarissable pour nos travaux en cette sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, où nous aurons à aborder des questions du plus haut intérêt pour la paix et la sécurité internationales.

4. La diversité des sujets que doit étudier l'Assemblée générale pendant sa sixième session met bien en relief l'importance des travaux de cette session. Qu'elle débâte le problème essentiel du maintien de la paix et de la sécurité mondiales ou les détails de la coopération économique et technique entre les Etats Membres, l'Assemblée apparaît, une fois de plus, comme l'organe par excellence des Nations Unies. En abritant dans son sein les courants d'opinion les plus divers, en analysant et discutant, dans leur ensemble, les problèmes de la société internationale, elle assume le caractère d'un forum universel où sont représentés, à égalité de droits, tous les Membres de l'Organisation.

5. L'existence du Conseil de sécurité, organisme auquel il incombe spécifiquement de traiter les questions relatives aux buts ultimes des Nations Unies, ne diminue en rien la compétence absolue de l'Assemblée responsable, de par sa structure, du bon fonctionnement de l'Organisation et de la réalisation de ses objectifs. Les nombreux obstacles que le Conseil a rencontrés en essayant de mener à bien ses nobles projets justifient pleinement l'adoption, par l'Assemblée à sa dernière session, de la résolution 377 (V) qui, en cherchant à assurer une compréhension féconde entre les grandes Puissances, remédie aux lacunes que laisse subsister la carence éventuelle du Conseil.

6. A ce sujet, qu'il me soit permis de rappeler que la quatrième réunion de consultation des Ministres des relations extérieures, qui s'est tenue à Washington au début de cette année, s'est pleinement rendue à l'esprit de cette résolution, intitulée « L'union pour le maintien de la paix », en recommandant à tous les membres de l'Organisation des Etats américains d'adapter leurs ressources et leur système défensif aux nécessités actuelles de sécurité internationale sans porter préjudice, pour autant, aux besoins légitimes de leur défense nationale.

7. Nous avons ainsi un exemple concret de la participation effective d'un organisme régional à l'œuvre entreprise par les Nations Unies pour parachever la concorde entre les peuples. Je crois inutile d'insister sur l'importance que revêt l'action de ces organismes à l'intérieur du système institué par la Charte. Les organisations régionales représentent des éléments d'une valeur sans cesse accrue pour le rayonnement des Nations Unies et pour le développement et l'application de leurs principes. Les bienfaits qui en résultent sont indéniables, dès l'instant qu'on admet que l'existence et l'activité de ces organismes ne devront jamais nuire au caractère d'universalité sur lequel repose l'espoir d'une victoire définitive des Nations Unies.

8. Pour faire face avec succès à la crise dont se ressentent, à l'heure actuelle, les relations internationales, notre Organisation devrait s'efforcer, toujours et chaque jour davantage, d'élargir sa sphère d'action et d'agrandir son domaine géographique en recevant dans son sein toutes les nations qui voudraient collaborer loyalement à la noble tâche qu'elle s'est proposée. Il est regrettable qu'il ne soit pas encore possible d'entendre, dans cette enceinte,

la voix de quelques nations, particulièrement celle de grands peuples latins, dont la collaboration pourrait se révéler précieuse, non seulement pour les Nations Unies, mais encore pour la notable fraction d'humanité que renferment leurs frontières.

9. Le Brésil a convoqué tout récemment le premier Congrès de l'Union latine. Il s'agit d'un mouvement destiné à renforcer, de plus en plus, l'action pacifique et constructive développée par les Nations Unies, en groupant vingt-six nations européennes et américaines de souche latine. Ce mouvement, dont le premier Congrès s'est tenu à Rio-de-Janeiro, est arrivé à des conclusions qui constituent une réaffirmation des principes qui sont à la base même de la civilisation occidentale.

10. Compte tenu de la compétence et de la composition, l'universalité de l'Organisation des Nations Unies est la condition vitale de sa réussite. Nous recueillerons peu de fruits de la constante multiplication des institutions spécialisées et des commissions *ad hoc* si un esprit de coopération loyale et illimitée de la part de tous les peuples de la terre ne préside à nos travaux. Comme l'a si bien dit M. Trygve Lie, Secrétaire général des Nations Unies, ni les murailles, ni les rideaux n'empêcheront les peuples d'appartenir aux Nations Unies et celles-ci d'appartenir aux peuples.

11. C'est maintenant presque un truisme que d'affirmer que les gigantesques difficultés avec lesquelles sont aux prises certaines communautés sont de nature politique et non technique. La délégation du Brésil regrette que l'intelligence humaine, appliquée avec tant de succès à déchiffrer les mystères les plus ardens de la science, se voie bien souvent annihilée, dans ses conséquences pratiques, par l'incompréhension de certains gouvernements, entraînés par le fanatisme idéologique ou par une fausse attitude de fermeté. L'interdépendance croissante, la quasi-identification des politiques intérieure et internationale des Etats, ont servi, par un véritable paradoxe, à menacer la cause de la paix mondiale. A une époque qui se prétend éclairée, on voit surgir la triste réalité de multitudes en proie à un sombre esclavage moral et spirituel, champ fertile pour l'exploitation de doctrines antidémocratiques et contraires aux intérêts de la paix.

12. Les problèmes soulevés par les revendications nationalistes de certains groupes humains sont délicats et difficiles à résoudre. Si, d'un côté, le Brésil, conformément à ses traditions politiques, nourrit une sympathie profonde pour les légitimes aspirations nationales des peuples, il ne s'en est pas moins montré toujours à la tête de ceux qui préconisent des solutions pacifiques et conciliatrices pour tous les conflits de la vie internationale. Le Président Vargas, dans son message de cette année au Congrès brésilien, a dit que tout colonialisme doit être conçu comme une indésirable survivance, dans la vie internationale d'aujourd'hui. A l'heure actuelle, il est urgent que les peuples aspirant à la libération totale s'efforcent d'agir avec la prudence et la sérénité nécessaires pour sauvegarder la structure de la sécurité si lentement et si péniblement édifiée et qui représente la meilleure garantie de leurs propres aspirations.

13. Il est, par conséquent, indispensable de chercher des accords compensateurs au moyen de négociations amicales. Porter un désaccord devant les Nations Unies, sans avoir, au préalable, épuisé tous autres moyens de solution pacifique, c'est aller contre l'esprit de la Charte et lui causer un tort considérable. Au moment où sont soumis aux Nations Unies les problèmes qui accablent le monde, on ne saurait trop réaffirmer combien sont

indispensables la confiance mutuelle et la foi dans notre Organisation et dans ses buts.

14. Il est de toute nécessité que les résolutions et recommandations, aussi bien de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité, soient respectées par tous les Etats Membres et que les décisions de la Cour internationale de Justice soient appuyées par tous les gouvernements. Le Brésil se sent d'autant plus qualifié pour soutenir de tels projets que l'esprit de conciliation et de paix, tant de fois confirmé par son évolution historique et par sa conduite au sein de la communauté internationale, fait partie de sa tradition juridique et du caractère de son peuple. Le véritable esprit démocratique a précisément pour base la conciliation équitable des intérêts des groupes et des individus.

15. Quand elle préconise, sous l'autorité de la Charte, des solutions pacifiques aux problèmes qui troublent la tranquillité mondiale, la délégation du Brésil n'a pas l'intention de restreindre les facultés, d'amoindrir les droits ni de méconnaître les aspirations de certains peuples au bénéfice d'autres peuples grands ou petits. Elle ne cherche qu'à établir le juste accord des intérêts en donnant satisfaction à chacune des parties et en garantissant à tous les conditions minimum d'existence qui leur permettent de jouir des droits ainsi acquis.

16. L'examen rétrospectif des activités de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création me permet d'affirmer qu'elle a déjà à son actif maintes réalisations positives. Comme exemple de ces réalisations, c'est avec une grande satisfaction que la délégation du Brésil, au moment où s'ouvre la sixième session de l'Assemblée générale, peut citer l'heureuse intervention des Nations Unies en Grèce et en Corée.

17. Ceux qui mettent en doute l'œuvre réalisée jusqu'à présent par l'Organisation obéissent à un raisonnement simpliste et à une analyse trop superficielle des principes sur lesquels reposent les Nations Unies. Il est vraiment encourageant de considérer tout ce qui a déjà été conçu et réalisé au cours de ces six années de travail. On a établi des normes et des techniques pour le relèvement économique et social de l'homme, en tant qu'être éminemment politique. On a réaffirmé les droits humains fondamentaux énoncés dans le projet de pacte que nous allons analyser et qui représente une des tentatives de création juridique et sociale les plus ambitieuses qu'ait jamais conçues une organisation internationale. L'Organisation des Nations Unies est une œuvre de l'homme pour l'homme, et cette caractéristique fondamentale exprime toute sa faiblesse et toute sa force. Ses vicissitudes, ses reculs et ses hésitations sont les vicissitudes, les reculs et les hésitations de l'homme moderne, incertain devant mille et un problèmes, fatigué de la guerre et toujours rempli de l'espoir de la paix, malgré les sombres aspects de la réalité contemporaine. La fidélité avec laquelle les Nations Unies ont vécu et interprété cette condition humaine constitue, avant tout, la preuve éloquentes qu'elles sont un instrument vivant de progrès et d'élaboration politico-sociale.

18. L'expérience de l'action collective en Corée, sur des bases qui nous auraient paru très improbables et même impossibles il y a quelques années, est venue démontrer à quel point les peuples du monde sont aujourd'hui pénétrés des idéaux inscrits dans la Charte. La conscience du fait que la paix est indivisible et qu'une agression contre un Etat déterminé représente non seulement une violation de la paix universelle, mais un acte dirigé contre la communauté des nations libres, a rendu possible l'élaboration de certaines normes de conduite inter-

nationale et la cristallisation de certains principes qui viendront compléter le système de sécurité collective de la Charte, dans la mesure où ils reflètent les modalités politiques et sociales du monde contemporain. C'est pour cette raison que la délégation du Brésil s'intéresse particulièrement à l'analyse patiente, à laquelle nous allons procéder, du rapport de la Commission chargée des mesures collectives [A/1891]<sup>1</sup>. Un travail d'approche de quatorze délégations, réunies pendant sept mois au siège de l'Organisation, nous fournit un point de départ pour nos discussions au sujet du renforcement des principes de sécurité collective. Ainsi que le Brésil a eu l'occasion de l'affirmer au sein de cette commission, l'établissement d'un système de sécurité collective n'est pas le but suprême des Nations Unies. Bien au contraire, nous le considérons comme une contingence découlant de l'état encore précaire des relations pacifiques entre les peuples et comme l'aveu que de nouveaux actes d'agression sont encore possibles.

19. Les efforts jusqu'à présent réalisés sont un pas sur le chemin de la paix ; mais ils ne veulent pas dire que nous avons atteint les objectifs ultimes que nous nous sommes fixés. Nous nous évertuons à rendre la sécurité collective aussi universelle que possible. Mais combien plus avancés nous serions s'il nous était donné d'entrevoir déjà une époque où quelque système véritablement universel de sécurité collective nous apparaîtrait comme contradictoire, dans ses termes, avec un stade de développement politique où les principes que nous formulons aujourd'hui nous impressionneront comme des idées inadéquates et désuètes d'hommes encore obsédés par la peur de l'agression et de la guerre.

20. Nous vivons à une époque de profondes transformations politiques et sociales ; notre tâche n'est pas d'y mettre obstacle ou de les retarder. Telle que nous l'avons conçue, notre Organisation a reçu de tous les peuples la mission de donner corps et forme à ces aspirations nouvelles, de tracer un trait d'union entre les réalisations du passé et les promesses de l'avenir, entre la pensée et l'action, entre les idées qui nous inspirent et les buts que nous nous sommes proposés dans l'esprit de la Charte, et avec la conscience des responsabilités qui pèsent sur nos épaules, dans une phase particulièrement critique de l'histoire de l'humanité.

21. Je fais mien le vœu d'un de nos plus remarquables maîtres de la pensée brésilienne, membre de notre délégation. Ce vœu est le suivant : que les rafales de l'esprit déferlent sur cette Assemblée.

22. M. STIKKER (Pays-Bas) : Les temps modernes ont développé l'étonnante tendance à englober les problèmes les plus compliqués dans des formules simples, dans des slogans. C'est là un usage pratique, car il économise le temps, dont la pénurie est mondiale. Parmi les slogans dont cette haute Assemblée connaît l'existence, il en est un de création récente qui dit « coexistence pacifique ». C'est une formule d'une extrême importance, du fait que « pacifique » et « coexistence » sont des mots qui nous touchent profondément. La signification qu'on leur donne dans mon pays comporte l'espérance d'une véritable communauté des peuples à laquelle aspirent ardemment des centaines de millions d'individus dans ce monde, une communauté dont la permanence repose sur le respect et la tolérance mutuels. Il y a cinq ou six ans, nous avons cru que la réalisation de cet idéal était proche. Au cours de la dernière guerre mondiale, des

millions d'hommes sont tombés qui avaient puisé, dans cet idéal de respect de la dignité humaine et de tolérance, la force indispensable à leur lutte. C'est toujours ce même idéal qui nous anime.

23. Pour cette raison, il est urgent de rechercher ce qui constitue l'essence même de cet appel qui nous est adressé, cette fois-ci, de la part de Moscou. Je suis disposé à le faire avec le plus grand sérieux, car je ne peux ni ne veux supposer que des mots comme « coexistence pacifique » soient prononcés à la légère. Jouer avec des conceptions qui représentent les aspirations les plus profondes de l'humanité serait pire qu'un mensonge et à peine moins grave qu'un crime. Pendant la session qui vient de commencer, nous aurons amplement l'occasion de procéder à l'examen que j'envisage.

24. L'Organisation des Nations Unies n'existe pas seulement pour conserver la paix, mais surtout, comme l'a si justement rappelé le Secrétaire général, pour la créer. Malgré toutes les divergences de vues du moment, nous avons un organisme capable de réunir autour d'une table les représentants de soixante pays. Nous le devons à la sagesse de ceux qui, bien qu'au prix de certains compromis, ont établi cette quasi-universalité en formulant les principes fondamentaux de la Charte. Essayons de tirer autant que possible de cette sagesse les leçons qu'elle comporte.

25. Pour ma part, je suis prêt à me joindre à ceux qui s'efforcent de réaliser une vraie « coexistence pacifique ». Je suis également disposé à prendre part à toute discussion susceptible de nous mener vers ce but. Mais, pour discuter, il faut être au moins d'accord sur le sens des mots qu'on utilise, car, comme les monnaies, les mots sont sujets à une dévaluation. La coexistence représente-t-elle un but, un *modus vivendi* ou une tactique passagère ? Le mot n'est pas nouveau. Il y a quelque vingt-cinq ans, un homme d'Etat a dit que la coexistence de deux systèmes opposés était admissible. Mais, auparavant, il avait déclaré : « La guerre est inévitable ; cependant, elle peut être ajournée jusqu'à ce que la révolution prolétarienne mûrisse en Europe. » Cette forme de coexistence est celle de la jungle où les fauves se partagent leurs terrains de chasse par respect réciproque pour leurs dents et leurs griffes.

26. Que le passé, cependant, ne soit pas une entrave à l'action du présent. L'idée de la coexistence pacifique a évolué. Elle se trouve, depuis 1945, incorporée dans l'Organisation des Nations Unies et celui d'entre nous qui, de cette tribune, parle de coexistence pacifique évoque une coexistence telle que l'envisage la Charte. C'est l'unique base sur laquelle je puisse me placer et, sur cette base, toute discussion peut s'engager. J'y apporte volontiers ma contribution et je m'efforcerai d'être précis. La clarté et le sens des réalités — surtout ce dernier — sont le sel qui devra assaisonner nos discussions.

27. La coexistence, telle qu'elle découle de la Charte, est notre but. Mais, la coexistence, qu'est-elle aujourd'hui ? Elle représente un état de fait qui nécessite que mon pays réserve un tiers de son budget aux armements. Pour quelle raison ? Parce qu'entre l'Elbe et le Heartbreak Ridge, en Corée, se trouve un bloc puissant, avec lequel nous serions, certes, prêts à parler de coexistence, mais qui, dominé par une conception totalitaire, entretient une très grande armée et a constitué un arsenal immense. En face de l'idée totalitaire, nous soutenons avec confiance la conception des libertés démocratiques. Mais les armées et les armes représentent la force à laquelle on ne peut qu'opposer la force. La Charte des Nations Unies reconnaît cette nécessité. Elle précise que

<sup>1</sup> Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, supplément n° 13.

nous sommes résolus « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage », et elle ajoute que nous sommes résolus « à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

28. Le Traité de l'Atlantique Nord est, sur le plan régional, une telle union de la force, trouvant sa justification exclusivement dans le fait qu'il est fondé sur les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ; il est le résultat inévitable du sens qu'on accorde aujourd'hui à la « coexistence ». Il représente un instrument de la Charte, c'est-à-dire qu'il ne sera jamais un instrument d'agression. Tant que l'essence de la Charte, à savoir la sécurité collective, ne se trouve par concrétisée dans un effort universel, le Traité de l'Atlantique Nord, en tant qu'organisation régionale, représente, faute de mieux, le moyen de servir les intentions exprimées à San-Francisco. Mais « faute de mieux » ne pourra jamais être notre dernier mot. Nous ne manquerons pas de nous rallier à une conception plus satisfaisante de la coexistence aussitôt que les circonstances le permettront. Je n'abandonne pas l'espoir qu'il nous soit donné un jour de mieux nous entendre sur cette conception.

29. Est-ce à dire que les Nations Unies n'aient, pour le moment, pas de signification en tant qu'organisme universel ? Je ne le pense pas. Sans mentionner les nombreuses activités de valeur dans les domaines social, économique et culturel, il reste suffisamment de choses qui prouvent que les Nations Unies contribuent efficacement à promouvoir la coexistence, point de départ vers un réel esprit de bon voisinage. Cette coexistence est maintenue du fait que l'Organisation des Nations Unies n'hésite pas à se saisir des conflits susceptibles de dégénérer en guerres. Elle s'en saisit — elle doit s'en saisir, du reste — avec les moyens lents et lourds qui sont à sa disposition et qui, parfois, suscitent l'impatience et la fatigue. Mais un inconvénient peut se métamorphoser en avantage. Elle s'en saisit, en effet, en freinant son émotivité, avec toute la lourdeur inhérente à la procédure, à l'esprit juriste, aux dispositions difficilement prises, à une production ininterrompue de documents ; elle s'en saisit, enfin et surtout, avec l'autorité qui lui est tout de même accordée, autorité que nul autre que l'Organisation des Nations Unies, en tant que seule organisation politique mondiale, ne possède.

30. C'est à ce point précis que nous sommes arrivés sur la voie qui doit nous mener vers la réalisation de nos idéaux de paix et de sécurité. Notre confiance en la force morale de la Charte nous donne le courage nécessaire pour poursuivre notre route. Lorsque le but final — la tolérance entre les hommes et entre les peuples — sera atteint, le respect et la dignité humaine prévaudront. Cette tolérance, ce respect, nous devons les réaliser et les défendre.

31. Pour cette raison, nous aurions le sentiment de manquer à notre devoir de Membre des Nations Unies, représentant, avec d'autres, une grande tradition chrétienne et européenne, si, de cette tribune, nous n'adressions pas, une fois de plus, un appel aux dirigeants d'Etats qui, bien que faisant partie de notre Organisation, doivent, à notre sens, être considérés comme totalitaires. Nous ne leur contestons pas le droit d'avoir une conception politique contraire à la nôtre ; cependant, en présence de systèmes totalitaires, nous ne pourrions jamais vivre sans crainte. Nous en appelons ardemment à eux afin qu'ils accordent au principe de la dignité humaine la place qui lui est due. Une telle politique, poursuivie dans leur pays de façon vraiment libératrice,

mènerait d'un seul coup, sinon à la disparition totale des divergences, tout au moins à une atténuation considérable de celles-ci et à une coexistence véritable.

32. Quant à nous, nous sommes fermement décidés à défendre cette dignité humaine et cette tolérance avec une volonté inébranlable. Car la tolérance et la ferme volonté de la protéger, loin de s'exclure, sont au contraire des compléments indispensables.

33. La voie est longue, de nombreux obstacles nous attendent encore. Les suites de la dernière guerre, il est vrai, sont en voie de disparition ; c'est ainsi que l'Italie et le Japon vont reprendre leur place au milieu des peuples libres et pacifiques. Dans cet ordre d'idées, mon gouvernement regrette notamment que l'Italie, en dépit de l'opinion exprimée par la vaste majorité des Membres de notre Organisation, soit encore obligée d'attendre son admission dans l'Organisation des Nations Unies. Entre temps, l'important problème du sort futur de l'Allemagne reste posé. Une solution satisfaisante du problème allemand constituerait la pierre angulaire de la coexistence des grandes Puissances et, par conséquent, plus que tout autre chose, la base d'une paix durable pour nous tous. Dans l'élaboration de cette solution, le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies ne peut être que limité. Les problèmes d'une telle envergure doivent, en première instance, être résolus par les grandes Puissances entre elles.

34. J'ose néanmoins espérer que cette Assemblée pourra contribuer à la détente universelle. La présente session sera jugée à ses résultats concrets. Notre tâche consiste, par-dessus tout, à avancer autant que possible la solution de divers problèmes politiques et à faire progresser de toutes nos forces le travail constructif déjà entrepris par les Nations Unies. L'ordre du jour contient nombre de sujets politiques dont le seul énoncé indique, pour ainsi dire, les symptômes des maladies du monde actuel. Qu'apporterons-nous pour leur guérison ?

35. Il est de bon augure, me semble-t-il, que nous nous réunissions au moment même où des rumeurs relatives à une possibilité de paix nous parviennent de Corée. Le monde désire qu'il nous soit donné, pendant la présente session de l'Assemblée, de pouvoir annoncer que la première action militaire des Nations Unies, entreprise au service de la sécurité collective, est terminée et que la fin de ce conflit est due à la coopération de toutes les parties. C'est avec des sentiments mêlés que nous jetons un coup d'œil sur le travail déjà accompli par les Nations Unies dans l'affaire de Corée. Avec une angoisse profonde, nous pensons au sort du peuple coréen. Mais il convient aussi de rappeler, avec reconnaissance et avec une grande admiration, le courage dont on fait preuve les forces des Nations Unies et les sacrifices qu'elles ont consentis. La non-réalisation de l'unification de la Corée continue de nous préoccuper. Depuis plusieurs années, cette unification, conformément aux accords intervenus entre les grandes Puissances pendant la deuxième guerre mondiale, a été le but déclaré de cette Assemblée. Elle l'est encore. Mais notre pensée dominante est celle-ci : nous ne devons pas déplorer que les Nations Unies, l'année dernière, aient relevé le défi, défi en forme d'agression, défi à la paix du monde et au droit international, pour la défense desquels l'Organisation s'est dressée avec conviction. En même temps, l'ouverture des pourparlers, il y a quelques mois, en Corée, nous a apporté un nouvel espoir, en raison, surtout, du fait que ces pourparlers ont été facilités par une réaction positive d'un porte-parole de l'Union soviétique aux appels répétés des Nations Unies.

36. L'expression « coexistence pacifique », à laquelle j'ai fait allusion au début de mon discours, n'a pas seulement une importance mondiale. Elle ne perd rien de sa signification à l'occasion de situations dangereuses, revêtant un caractère régional.

37. Dans cet ordre d'idées, je pense, par exemple, aux difficultés qui continuent à persister entre les Etats arabes, d'une part, et l'Etat d'Israël d'autre part. C'est un sujet dont les Nations Unies se sont maintes fois occupées et à l'égard duquel l'Organisation a, au stade actuel, une responsabilité indéniable. La Commission de conciliation pour la Palestine, qui a si ardemment cherché à trouver une solution à ce problème, ne nous a pas encore soumis son rapport. Mon gouvernement espère que la commission pourra indiquer des voies et des solutions pratiques susceptibles d'effectuer une détente permettant au développement du Proche-Orient de prendre un nouvel essor.

38. D'autre part, mon gouvernement a constaté que les Nations Unies se trouvent en présence d'une série de problèmes qui, au point de vue géographique, vont de Téhéran vers l'Ouest jusqu'à la côte atlantique de l'Afrique. Si nous suivons par la pensée cette ligne géographique, en premier lieu, que chaque nation doit, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, apprendre et accepter que les intérêts supranationaux ont leur importance propre et exigent l'application de normes autres que celles que les nations individuelles aimeraient appliquer. La somme totale des aspirations nationales ne produit pas la paix ; la paix et la sécurité internationales ne peuvent résulter que de concessions mutuelles dans lesquelles les intérêts nationaux, régionaux et mondiaux doivent entrer en ligne de compte dans la même mesure. D'autre part, la coexistence implique que, dans ce cadre, il soit tenu compte de désirs qui vivent au sein des peuples.

39. En outre, que signifie ici la coexistence ? Je me bornerai à toucher cette question en des termes très généraux. Il nous semble que la coexistence y signifie, en premier lieu, que chaque nation doit, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, apprendre et accepter que les intérêts supranationaux ont leur importance propre et exigent l'application de normes autres que celles que les nations individuelles aimeraient appliquer. La somme totale des aspirations nationales ne produit pas la paix ; la paix et la sécurité internationales ne peuvent résulter que de concessions mutuelles dans lesquelles les intérêts nationaux, régionaux et mondiaux doivent entrer en ligne de compte dans la même mesure. D'autre part, la coexistence implique que, dans ce cadre, il soit tenu compte de désirs qui vivent au sein des peuples.

40. J'en viens maintenant à l'assistance technique, l'une des initiatives les plus heureuses des Nations Unies au cours des dernières années. Cette coopération entre pays qui en sont à des phases différentes de leur développement ouvre la voie à la compréhension mutuelle et établit des contacts à travers le monde entier. Mon pays a contribué dans la mesure de ses ressources, à cette cause digne d'éloges. Mon gouvernement est convaincu que les Nations Unies sont, en la matière, sur la bonne route et nous estimons qu'il faudra poursuivre énergiquement l'expérience que constituent, d'une part, l'échange des experts, et, d'autre part, l'échange des boursiers. L'offre et la demande, au point de vue de la connaissance et de l'expérience techniques, sont mal distribuées dans ce monde et je suis persuadé que, dans ce domaine, nous pourrions nous aider les uns les autres. Aux Pays-Bas, nous espérons pouvoir ouvrir bientôt un institut international académique où seront donnés, au niveau universitaire, des cours traitant des problèmes de développement dans les pays qui ont besoin d'assistance technique. Nous espérons et nous sommes convaincus que nous pourrions ainsi contribuer à l'étude des problèmes techniques qui se posent dans un grand nombre de pays insuffisamment développés. Inévitablement, le programme actuel d'assistance technique n'en est qu'à ses débuts ; en un

sens, c'est encore un travail de pionnier et de préparation d'un programme systématique de développement. Ce programme demandera, non seulement la main-d'œuvre qui, dans la plupart des cas, est déjà disponible, non seulement les experts qui sont en voie de recrutement et qui seront bientôt disponibles en nombre suffisant, mais encore des capitaux qui, pour l'instant, font encore défaut. C'est pourquoi il est important que, dès maintenant, les Nations Unies se rendent compte de tout l'intérêt du problème soulevé par le financement du développement économique. Le problème n'est pas simple et il n'y aura pas de solution facile. Par conséquent, il importe que, d'ores et déjà, on se préoccupe de mesures préparatoires.

41. Un autre problème dont la sixième session de l'Assemblée devra s'occuper est la question des réfugiés. Il est désirable et même nécessaire que nous arrivions, au cours de la présente session, à ouvrir quelques perspectives permettant d'arriver à des résultats pratiques. Les circonstances dans lesquelles ces millions de malheureux sont forcés de vivre sans espoir, non seulement constituent une menace pour la sécurité politique de diverses régions, mais posent également une question de conscience morale, comme le prouve si éloquemment la lettre adressée récemment par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas au Président des Etats-Unis. L'Organisation internationale pour les réfugiés — qui, sous une direction capable, a obtenu ces dernières années de si grands résultats et a donné à plus d'un million d'hommes une existence nouvelle — est arrivé au terme de son mandat. Cependant, cela ne signifie pas que le problème soit résolu ; cela veut dire seulement qu'une certaine catégorie de personnes déplacées — celles qui, au début, avaient le plus besoin d'assistance — a été secourue, en effet, grâce à un effort international ; mais d'autres catégories restent un lourd fardeau pour la vie politique et économique de plusieurs pays. Mon gouvernement est convaincu que, pour apporter un soulagement, un effort réel sera nécessaire encore pendant plusieurs années. Cette Assemblée ne pourra pas terminer ses travaux sans que, sur ce point, les idées soient éclaircies ; une discussion franche pourra contribuer à atteindre ce but. Mais nous devons nous méfier des solutions uniformes : la composition des groupes de réfugiés n'est pas uniforme, d'autre part, les circonstances locales sont très différentes, parfois même à l'intérieur d'un pays. Il sera donc nécessaire de varier les méthodes. En outre, il sera inévitable de tenir compte des moyens financiers très inégaux des Membres des Nations Unies, parmi lesquels il en est qui ne peuvent apporter qu'une modeste contribution au secours humanitaire international. Néanmoins, nous devons tous accepter, dans la mesure de nos forces, notre responsabilité en la matière.

42. Je passe maintenant à la question du développement du droit international, question qui ne jouit pas toujours de l'intérêt qu'elle mérite. Toutefois, il faudra poursuivre ce développement à un rythme qui, forcément, devra s'adapter au caractère même de ce travail. Il y a là un travail qui doit être à l'abri des vicissitudes de la vie politique. L'évolution du droit international est comparable à ces courants lents, parfois même souterrains, qui échappent à l'œil humain ; on n'y trouve pas matière à une présentation sensationnelle. Ce travail dirige tout de même graduellement la communauté des peuples vers une nouvelle conception des normes qui gouvernent les rapports entre les nations — rapports qui sont d'une grande importance pour la coexistence pacifique des peuples. C'est pourquoi mon gouvernement suit avec un vif intérêt le travail de la Commission

du droit international et comprend que cette commission soit arrivée à la conclusion qu'il lui faudrait plus de temps que ne lui en procure une seule session par an. En ce qui concerne l'innovation, dans le domaine du droit criminel, que constituaient les procès de Nuremberg et de Tokio, mon gouvernement est convaincu que ces procès sont à juste titre décrits par l'ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Stimson, comme un *Landmark of law*. Je considère qu'il est nécessaire pour l'idée du droit dans la conscience des peuples de continuer à suivre la voie indiquée par les principes qui servaient de base à ces deux grands procès.

43. Je ne veux pas terminer sans dire un mot du lieu où se réunit cette fois notre Assemblée. L'année dernière, ma délégation s'est opposée à une réunion hors de New-York, car elle était d'avis que les principes d'une prudente gestion ne permettent pas une réunion loin du siège des Nations Unies. Notre conscience budgétaire n'est pas encore tranquillisée, mais notre cœur bat avec sympathie pour le pays qui nous reçoit et qui nous permet de nous réunir de nouveau dans cette capitale douce et fière. C'est en France, ici même à Paris, qu'est née une idée qui pourra devenir d'une importance primordiale pour l'édification de la paix. Je note avec satisfaction que, il y a une semaine, la seconde Chambre du Parlement néerlandais a été la première parmi les parlements européens à accepter, à une forte majorité, le plan auquel restera indissolublement lié le nom de mon collègue, M. Robert Schuman. Pour cette raison, ma délégation est heureuse de pouvoir travailler pendant les semaines à venir comme hôte d'un gouvernement qui a prouvé, d'une manière aussi constructive, qu'il œuvrait en faveur de la paix.

44. Puisse le travail de la sixième session de l'Assemblée générale subir l'influence heureuse de cet esprit imaginaire et réaliste qui est le secret de la France, et puisse ce travail recevoir la bénédiction, humblement implorée, de Celui qui, en ses mains divines, tient le sort des peuples et des nations.

45. M. ACHESON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Nous sommes tous profondément reconnaissants au peuple et au Gouvernement français pour la façon remarquable dont ils ont organisé cette session. Paris célèbre cette année son deux millième anniversaire. Nous lui en exprimons nos très vives félicitations et nous voulons voir dans les monuments qui jalonnent sa glorieuse histoire un symbole et une promesse d'espoir pour l'Organisation des Nations Unies qui est encore au seuil de son existence.

46. Certes, notre Organisation est jeune, mais nous marquons nous aussi les étapes de notre progrès. Si Paris est l'expression vivante de la beauté et de la culture européenne, l'Organisation des Nations Unies est le symbole mondial de la paix. Cette grande cité a eu ses triomphes, mais elle a subi aussi les cruelles épreuves de la guerre et des conflits internes. Depuis notre dernière session, le monde a été la scène de tensions, de crises et de conflits armés, et pourtant la cause de la paix a connu des succès tangibles.

47. Notre Organisation a vu le jour au lendemain d'une terrible guerre. Notre fonction est d'assurer la paix. Chaque fois que la paix est victorieuse, cette victoire doit être inscrite au palmarès des Nations Unies.

48. Depuis notre dernière rencontre, quarante-huit Etats ont signé un traité de paix avec le Japon. La possibilité de se joindre à nous est offerte à d'autres nations. Le succès est venu couronner une longue période de négocia-

tiations conduites sous le signe de la liberté. La réunion de nombreux hommes d'Etat dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies a contribué, dans une large mesure, à assurer le succès de ces négociations.

49. Ces Etats ne se sont pas contentés de parler de la paix : ils ont fait la paix. Certains préfèrent prononcer le mot de paix tout en s'opposant en fait à la paix. Mais le traité de paix a été conclu. C'est là une réalité et non un produit de l'imagination, une réalisation concrète et non un geste vide de sens. Devant l'Histoire, les signatures d'un grand nombre de nations libres apposées sur un traité équitable et dépourvu de tout esprit de vengeance a infiniment plus de valeur que les signatures de ceux qui ont été amenés, par fraude ou par contrainte, à se faire l'écho de vagues slogans démentis par les actes mêmes des auteurs de ces slogans préfabriqués.

50. Ceux qui se sont unis pour la paix ont aussi donné des bases solides à l'édifice de la paix en élaborant le rapport de notre Commission chargée des mesures collectives. Ce rapport souligne avec raison la nécessité d'un « rapport, mutuellement utile<sup>2</sup> », entre l'Organisation des Nations Unies et les instruments régionaux de défense collective. C'est là une manière particulièrement heureuse d'indiquer l'orientation à donner à nos travaux et je ne saurais assez recommander que nous cherchions le moyen de traduire ce principe en actes.

51. Si nous voulons donner une forme concrète à la résolution [377 (V)] intitulée « L'union pour le maintien de la paix », adoptée lors de notre dernière session, il faut que nous fournissions à l'Organisation des Nations Unies de nouvelles possibilités d'agir sans délai et efficacement en cas d'agression. Ce travail préparatoire est important. Il contribuera dans une large mesure à détourner et à décourager l'agresseur avant qu'il ne puisse mettre à exécution ses sombres desseins. Afin de donner tout son sens à cette résolution sur l'union pour le maintien de la paix, nous devons être prêts, en cas de besoin, à rassembler nos forces en divers points du globe. Il faut qu'aucun territoire ne se trouve sans défense devant l'agression, si elle se produit.

52. Dans cette partie du monde où nous nous réunissons en ce moment, les nations de la communauté atlantique, agissant conformément à la Charte des Nations Unies, dressent sans tarder les remparts de la paix. C'est pour étayer les principes des Nations Unies que la communauté atlantique se renforce. La communauté atlantique accroît ses forces armées afin que l'Europe libre ne reste pas sans défense devant l'attaque armée de voisins dont les intentions ne sont rien moins que pacifiques. Nous sommes désireux et impatients de discuter des méthodes qui permettent de réduire efficacement le fardeau des armements, et je reviendrai tout à l'heure sur ce point. Nous ne sommes pas prêts, cependant, à discuter les modalités d'un désarmement unilatéral ou le maintien des armements à un niveau qui garantisse à l'Union soviétique la supériorité dont elle jouit à l'heure actuelle et qui laisse l'Europe libre sans défense pour résister à l'agression.

53. Les nations qui croient à la paix, qui soutiennent le système de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies, ont été obligées, après la cessation des hostilités, de faire machine arrière et de renoncer à leur programme de démobilisation ; elles ont agi ainsi non pour menacer leurs voisins, mais pour sauvegarder la paix du monde. Elles posent aujourd'hui les assises de

<sup>2</sup> Ibid., par. 185.

l'édifice solide qui protégera les peuples contre une recrudescence de l'esprit de conquête. Cet édifice n'est pas terminé ; le monde n'est pas encore assuré contre les dangers d'une troisième guerre mondiale. Mais l'œuvre est commencée. Les nations pacifiques sont plus unies et mieux à même d'empêcher l'agression qu'il n'eût semblé possible il y a seulement quelques années. Des centres de puissance défensive ont été créés et se développent non seulement dans les différents pays mais surtout, et de plus en plus, dans le cadre d'accords mutuels de défense et sous l'égide de notre Organisation.

54. Peu à peu, les progrès réalisés dans ce sens nous mèneront au seuil d'une ère nouvelle dans les affaires du monde. Alors, les forces de l'agression et de la tyrannie ne seront plus en mesure d'attaquer les nations libres sans que ces nations puissent leur résister.

55. Les tâches qu'implique pour nous cette phase de nos efforts sont ardues ; peu d'hommes d'Etat ont jamais eu à accomplir de plus délicates. Elles sont délicates parce que nous devons tout à la fois accroître nos forces et travailler pour la paix. Ces deux nécessités ne sont pas contradictoires : elles sont l'avvers et le revers d'une même médaille.

56. Nous développons nos forces pour une seule raison : parce que la paix sera impossible tant que les nations pacifiques seront faibles et vulnérables. Les six années qui viennent de s'écouler ont montré qu'il n'y a pas moyen d'échapper à cette nécessité.

57. Mais il ne suffit pas de fabriquer des armes. Nous devons faire usage de nos forces avec réserve et modération. Nous devons travailler pour la paix, rechercher la compréhension mutuelle, réduire les tensions, combler les fossés. Nous ne devons perdre aucune occasion d'atténuer le danger de guerre par tous les moyens qui nous sont offerts ; il nous faut poursuivre notre tâche principale qui est d'édifier le monde que nous voulons instaurer.

58. Tout en accroissant la force des nations libres, nous n'avons pas perdu de vue les besoins économiques et sociaux des peuples ; ce problème a retenu toute notre attention. L'année écoulée a été marquée par des réalisations nombreuses dans le domaine de la coopération internationale pour le bien-être économique et social.

59. De nouveaux capitaux représentant environ deux milliards de dollars ont été mis en circulation pour des programmes d'intérêt économique et social par des groupes privés, par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et par des organismes gouvernementaux. Dans le cadre du programme élargi d'assistance technique, des experts se sont mis à l'œuvre dans quarante-trois pays différents. Ce n'est là qu'un commencement. Mais ces réalisations nous indiquent la route à suivre. Ainsi que le Président Truman l'a déjà indiqué, notre progrès a été ralenti par la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'ériger le bastion défensif des nations libres. Si nous pouvions être libérés d'une partie de ce fardeau, il serait possible d'envisager une amélioration presque illimitée du sort de l'humanité.

60. Quant à l'avenir, nous reconnaissons qu'une paix durable et une véritable sécurité ne pourront exister tant que des millions d'être humains seront en proie à la faim, aux épidémies et au désespoir. Il faut que chaque peuple ait dans la paix un enjeu à défendre. En appliquant avec audace des techniques connues, et sans qu'il soit nécessaire d'utiliser beaucoup plus largement les fonds ou les ressources disponibles, nous pouvons

réduire de manière appréciable les forces de la misère et de la famine. Nous serions très heureux que l'on définisse, dans le domaine de l'agriculture et dans le domaine industriel, des objectifs pratiques qui devraient être atteints dans un délai déterminé.

61. En ce qui concerne la production agricole, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture a déjà indiqué dans quelle mesure il faudra améliorer les régimes alimentaires pour les rendre adéquats d'ici à 1960. L'augmentation prévue n'est pas énorme et les experts nous assurent qu'elle est réalisable. Le monde possède les ressources naturelles et les connaissances techniques nécessaires pour faire face à ces besoins : nous devons nous efforcer d'atteindre ce but.

62. Les progrès accomplis dans le domaine de la coopération technique pendant l'année écoulée doivent nous encourager à aller de l'avant. A maintes reprises, nous avons pu constater le travail étonnant que peuvent faire un petit nombre de techniciens avec quelques sacs de semence et quelques outils très simples — une binette ou un soc de charrue en acier — dans des pays où sévissait la famine. De tels exemples devraient nous inciter à poursuivre nos efforts.

63. Je suis également encouragé par l'attention que l'on a apportée, durant cette même année, aux problèmes relatifs à l'utilisation des terres et aux droits des propriétaires fermiers. Le rapport du Secrétaire général<sup>3</sup> et l'action du Conseil économique et social montrent que les gouvernements, individuellement, et l'Organisation des Nations Unies, collectivement, peuvent fournir aux agriculteurs, dans les diverses parties du globe, l'inspiration et les moyens qui leur permettent d'augmenter la production mondiale de produits alimentaires.

64. En même temps que l'on accroît la production des denrées alimentaires, il importe de développer la production industrielle. Dans ce domaine encore, nous n'avons pas besoin de découvertes technologiques révolutionnaires. Sans modifier le rythme actuel des placements de capitaux, nous avons les moyens de provoquer un accroissement considérable du rendement. Les experts nous assurent qu'en utilisant plus efficacement les usines, les mines et les moyens de transport, il est possible d'accroître la production mondiale d'environ 10 pour 100 dans d'assez brefs délais. Nous devons veiller également à ce qu'une distribution équitable de cette production accrue aboutisse à une hausse des salaires et à une réduction des prix pour le consommateur.

65. En accroissant ainsi la productivité des usines actuelles et en canalisant de nouveaux capitaux vers des entreprises qui contribuent à développer la production mondiale des denrées de première nécessité, il devrait être possible, au cours des dix prochaines années, d'accroître de plus de 200 milliards de dollars le revenu mondial annuel. Cela permettrait d'ajouter à la production mondiale actuelle l'équivalent du rendement productif total des Etats-Unis d'il y a quatre ans. Songez à ce que cela représenterait en paires de souliers, en vêtements, en logements, en écoles et en autres produits et services indispensables aux besoins fondamentaux de l'humanité ! Ce souci de développer l'économie mondiale devrait être l'une des principales préoccupations de notre Organisation et de tous ses Membres. Et rien ne s'y opposerait si tous les Etats désiraient sincèrement la paix.

66. Les grandes réalisations positives de ces cinq dernières années, et celles que l'avenir nous propose, sont

<sup>3</sup> Ibid., supplément n° 1.

précisément le genre d'effort international auquel mes compatriotes et la plupart d'entre vous ici présents avez participé de tout votre cœur. Voilà le travail qui nous plaît : développer, construire, ouvrir le champ aux efforts destinés à accroître le bonheur humain. C'est à des tâches comme celles-là que s'est voué notre pays et notre histoire, comme nos institutions, le prouve. Mais, en réalité, la tâche que nous avons devant nous, comme celle que nous avons déjà accomplie, se heurte aux obstacles érigés par l'homme et qui visent sans aucun doute à ralentir notre marche vers la paix et le bien-être de l'humanité. Ici encore, nous avons un symbole : la Corée.

67. La Corée est le lieu que choisirent ceux qui projettent une agression mondiale pour déclencher une offensive-éclair impérialiste. Dans les temps modernes, la Russie a déjà essayé à plusieurs reprises de transformer la Corée en province. Quand la Corée eut été délivrée du joug japonais et que la République de Corée eut été fondée sous l'égide des Nations Unies [résolution 195 (III)], l'Union soviétique isola de la République toute la partie de la Corée qui se trouvait sous contrôle communiste. Le rideau de fer descendit alors sur le 38<sup>e</sup> parallèle. Soudain, le 25 juin 1950, le rideau de fer se levait pour permettre à des armées équipées et entraînées par l'Union soviétique de déferler au-delà de la ligne de démarcation et d'assaillir brutalement le peuple libre de Corée.

68. Avec courage et détermination, les Coréens résistèrent à l'agression étrangère et à la manœuvre familière d'expansion impérialiste. Mais les agresseurs savaient bien que la jeune République n'était pas assez forte pour affronter seule une attaque aussi soigneusement préparée et menée par des armées aussi puissamment équipées.

69. L'agresseur ignorait cependant que la jeune organisation internationale, l'Organisation des Nations Unies, était capable d'agir rapidement dans un esprit d'unité et d'acquiescer éventuellement une supériorité militaire. Mais c'est ce qu'a fait notre Organisation.

70. Les Etats-Unis sont fiers d'avoir pu jouer un rôle de premier plan dans cette manifestation tangible de sécurité collective. Jusqu'à ce que la Corée retrouve la paix, l'Organisation des Nations Unies aura besoin de l'appui maximum de tous ses Membres loyaux, aussi bien en forces armées qu'en secours d'autre sorte. Et lorsque la paix sera rétablie en Corée, il faudra que l'Organisation des Nations Unies soit en mesure de mobiliser l'aide matérielle de tous ses Membres pour la grande tâche de la reconstruction et du relèvement.

71. Mais quand la Corée reverra-t-elle la paix ? Nous savons tous que cela dépend de la volonté de ceux qui appuient, entretiennent et protègent les armées communistes. Un seul mot de leur part, et les hostilités cesseraient en Corée. Il y a quelques mois, il semblait que ce mot eût été prononcé. Mais l'a-t-il été vraiment ?

72. Depuis le mois de juillet, le Commandement des Nations Unies mène des négociations en vue de conclure un armistice, mais jusqu'ici sans succès. Ce n'est que tout récemment que les agresseurs ont accepté de négocier sur la base d'une ligne de démarcation militaire et non politique, en tenant compte de la situation militaire telle qu'elle se présente aujourd'hui.

73. Nous avons bon espoir que la conclusion d'un armistice en Corée permettra à cette Assemblée d'aboutir à un accord définitif sur la Corée, qui soit conforme aux objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'est proposés en Corée. Un tel accord, s'il est conclu de bonne

foi, pourrait ouvrir la voie à des consultations d'un caractère plus large sur d'autres aspects de la situation en Extrême-Orient.

74. Il y a bien d'autres régions où l'Union soviétique pourrait, si elle le voulait, prouver par les actes son désir de paix. Le cas de l'Allemagne est un autre exemple. Aux termes d'une proposition, qui doit être inscrite à l'ordre du jour de cette Assemblée (A/1938), il serait créé une commission internationale impartiale, sous le contrôle des Nations Unies, qui serait chargée de mener une enquête simultanée dans la République fédérale, à Berlin et dans la Zone soviétique de l'Allemagne. Le but de cette enquête serait de déterminer si les conditions qui règnent dans ces territoires permettent de procéder à des élections absolument libres.

75. Nous avons toujours maintenu, et nous continuons d'affirmer, que l'unification de l'Allemagne doit être réalisée aussitôt que cette unification pourra se faire selon des principes démocratiques. Mais elle doit s'effectuer de telle manière que l'on puisse garantir l'existence d'une Allemagne libre, capable de jouer son rôle au sein de l'association pacifique des nations européennes libres. C'est là un effort positif qui donne à ceux qui prétendent favoriser l'unification allemande une occasion de montrer leur bonne foi.

76. L'Autriche offre, elle aussi, une occasion de prouver par les actes le désir de paix. Depuis plus de cinq ans, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique et les Etats-Unis discutent d'un traité de paix avec l'Autriche. Les quatre Puissances ont promis l'indépendance au peuple autrichien. Il y a longtemps que les Autrichiens remplissent toutes les conditions prévues pour la restauration de leur souveraineté nationale. Mais leur pays est encore soumis au régime de l'occupation. Là encore, les chefs de l'Union soviétique peuvent se prononcer et remplir les promesses qu'ils ont faites à l'Autriche.

77. En ce qui concerne l'Italie également, comme M. Stikker vient de le rappeler, l'Union soviétique pourrait remplir ses obligations et offrir sa contribution à la communauté internationale en éliminant les obstacles qu'elle a élevés pour empêcher ce pays de faire partie des Nations Unies.

78. Un autre domaine encore dans lequel l'Union Soviétique pourrait montrer par les actes son désir de paix, c'est le domaine des droits de l'homme, qui a si vivement préoccupé les auteurs de la Charte. Dans de vastes régions du globe, la liberté humaine est foulée aux pieds. Des millions d'êtres travaillent aujourd'hui comme esclaves dans des camps de travaux forcés ; des dizaines de milliers de personnes sont contraintes de quitter leurs foyers à la suite d'expulsions massives. Je voudrais citer un exemple de ces déportations brutales, car il importe que nous nous rappelions qu'il s'agit d'êtres humains, et non de simples statistiques.

79. A Budapest, au cours du printemps dernier, des milliers de familles sans défense, qui n'avaient commis aucun crime, étaient réveillées à l'aube par la police ; on leur donnait vingt-quatre heures pour se préparer au départ. N'emportant qu'une petite partie de leurs biens, ces gens — parmi lesquels se trouvaient des enfants, des infirmes, des vieillards — étaient enlevés à leurs foyers et envoyés dans des camps et des taudis dans la campagne. Comme l'écrivait une de ces malheureuses victimes dans une lettre qui parvint à l'extérieur, « il est bien cruel de devoir tout liquider en l'espace de vingt-quatre heures ». Le monde civilisé espérait que les persécutions massives du régime hitlérien ne se reproduiraient jamais. On voit que cet espoir était vain.

80. Cette tyrannie s'attaque tout particulièrement aux représentants de la culture et de la religion. Savants, professeurs, artistes, ecclésiastiques, tous sont obligés de se conformer au seul dogme de l'Etat tout puissant. Il n'en résulte pas seulement la stérilité, mais encore une dangereuse servilité, conséquence inévitable du contrôle de la pensée, et qui favorise l'esprit d'agression.

81. Récemment, lorsqu'on apprit qu'un correspondant étranger, William Oatis, qui cherchait à rapporter honnêtement les nouvelles de Tchécoslovaquie, avait été jeté en prison sans même faire l'objet d'un procès équitable et sous le chef d'accusations des plus futiles, le monde entier s'est inquiété à juste titre. Cet homme est beaucoup plus qu'une victime isolée de la tyrannie : il rappelle à tous les peuples la manière dont les régimes totalitaires baillonnent les journalistes libres.

82. Ces atteintes délibérées aux droits fondamentaux de l'individu sont une source d'inquiétude pour la communauté mondiale. Que tous ceux qui désirent la paix et qui parlent de leurs intentions pacifiques manifestent leur bonne foi en mettant un terme à l'esclavage plutôt qu'en cherchant à l'étendre.

83. Mais je constate avec une profonde tristesse que le bilan de l'année écoulée ne révèle pas un seul acte de l'Union soviétique — je parle d'actes, et non de paroles — qui prouverait que ce pays est désireux de collaborer avec les autres peuples pour atténuer les tensions et réduire les risques d'un conflit. Sa seule contribution fut un « mouvement de masse » fabriqué de toutes pièces et fondé sur les slogans de la paix. Malgré ces slogans, les méthodes bien connues de la menace et de l'action clandestine sont mises en œuvre aujourd'hui contre la Yougoslavie, comme elles l'avaient été contre la Turquie. On applique actuellement en Indochine la méthode de l'attaque par guérillas pour renverser les gouvernements, comme on l'avait déjà employée en Grèce.

84. L'URSS a beaucoup parlé de la paix, mais lorsqu'il s'agit d'assurer la paix par les actes ou de s'unir pour la paix, elle fait de l'obstruction. Elle réclame un nouveau pacte de paix des cinq Puissances, mais refuse d'appliquer notre pacte de paix des soixante Puissances, c'est-à-dire la Charte des Nations Unies.

85. Un des problèmes internationaux les plus urgents est celui des armements. La politique de l'Union soviétique a obligé les nations libres à entreprendre un programme d'armement correspondant aux besoins de leur défense. Mais nous ne voulons pas d'une course aux armements. Nous sommes bien résolus à faire tout notre possible pour garantir notre sécurité, mais nous n'en sommes pas moins déterminés à explorer, comme nous le faisons depuis des années, toutes les avenues qui pourraient conduire à une réduction des armements, sans mettre nos pays en danger. Cet effort est trop important, du point de vue de l'humanité, pour que nous ne nous y consacrons pas totalement.

86. Il y a un an, devant cette Assemblée, le Président des Etats-Unis proposait la fusion des deux commissions de notre organisation qui s'occupent du problème des armements (295<sup>e</sup> séance). Nous sommes saisis du rapport du Comité des douze (A/1922), qui recommande que cette proposition soit mise en œuvre. J'espère que l'Assemblée approuvera la recommandation en question. A cette époque également, le Président déclara que les Etats-Unis étaient résolus à trouver une formule qui permette de réaliser le contrôle et la réduction des armements, afin qu'il soit possible d'avancer vers le but ultime que les Nations Unies se sont fixé : à savoir, un monde pacifique

où les conflits soient réglés par des moyens pacifiques. Il définissait les principes de base d'un système efficace et légitime visant à la réduction des armements, et l'Assemblée générale a approuvé ces principes. Ils sont au nombre de trois : premièrement, ce système doit s'appliquer aux armements de toute nature ; deuxièmement, il doit être accepté par tous les pays qui disposent de forces armées importantes ; troisièmement, il doit reposer sur des garanties qui assurent que toutes les nations s'y conformeront. En d'autres termes, ce système ne doit pas permettre d'échappatoire.

87. Le Gouvernement des Etats-Unis, d'accord avec les Gouvernements de la France et du Royaume-Uni, a étudié sérieusement les vrais problèmes qu'il faudra résoudre si l'on veut réaliser de véritables progrès dans le sens d'une réduction des armements. Le monde ne veut pas de slogans ni de supercheries. Il repousse les gestes de propagande. Il désire un programme sincère, qui garantisse la sécurité des hommes libres, et non un camouflage qui dissimule des desseins agressifs.

88. Après une longue et minutieuse étude, nous avons abouti à une série de propositions raisonnables et réalisables visant à la réglementation, à la limitation et à une réduction équilibrée des armements et des forces armées. Hier soir, les trois gouvernements ont fait savoir qu'ils avaient l'intention de soumettre ces propositions à cette sixième session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous demandons que l'examen de ces propositions (A/1943) soit inscrit à l'ordre du jour et qu'il soit considéré comme une question d'une urgence et d'une importance toutes spéciales. Je crois fermement que ces propositions peuvent aboutir à un programme qui serait accepté par notre Organisation, si tous les Membres les examinent de bonne foi et avec un sincère désir de paix.

89. Hier soir, au cours d'une émission radiodiffusée, le Président des Etats-Unis a expliqué nos propositions au peuple américain. Il a affirmé que, pour notre part, nous aborderions ces discussions avec la ferme volonté de les voir aboutir. Je voudrais rappeler ici l'essentiel du programme esquissé par le Président.

90. Le premier point est la divulgation et la vérification sur une base continue. Aucune nation ne pourra procéder à l'application d'un tel programme si elle ignore de quelles forces armées disposent les autres. La vérification doit être constamment à jour. Les renseignements fournis doivent être complets et ceux qui les fournissent doivent garantir qu'ils sont exacts. Cela implique donc un système d'inspection. Les inventaires nationaux de toutes les forces armées et de tous les armements doivent être contrôlés et vérifiés, dans chaque pays, par des inspecteurs qui appartiennent à d'autres pays et travaillent sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Ces inspecteurs doivent être à même de déterminer l'exactitude des faits. Enfin, ce système de divulgation et de vérification doit être appliqué progressivement par étapes successives.

91. Comme nos trois gouvernements l'ont déjà déclaré, cela signifie qu'à chaque étape il sera nécessaire de révéler la nature et l'importance de toutes les forces armées, y compris les forces paramilitaires, les forces de sécurité et les forces de police, ainsi que de toutes les armes, atomiques ou autres. Les renseignements les moins essentiels seraient divulgués en premier lieu et nous pourrions nous occuper ensuite des catégories plus délicates. Comme je l'ai dit, chaque phase ne commencerait qu'une fois la phase précédente achevée, jusqu'à ce que toutes

les forces armées et tous les armements aient fait l'objet de la vérification.

92. Depuis 1949, l'Organisation des Nations Unies se trouve saisie d'une proposition<sup>4</sup> appuyée par les Etats-Unis, visant au recensement et à la vérification en une seule étape. Nous apportons aujourd'hui deux modifications à cette proposition : d'abord, pendant la divulgation et la vérification, nous travaillerions déjà à l'application de mesures ultérieures qui sont la réglementation, la limitation et la réduction équilibrée. D'autre part, notre première proposition serait modifiée de telle manière que le système de divulgation porte sur tous les aspects de l'énergie atomique. En résumé, la première étape du programme d'ensemble que nous proposons serait la divulgation par étapes de toutes les questions militaires. Cela nous permettrait de prendre des dispositions précises en vue de la réglementation, de la limitation et de la réduction équilibrée des établissements militaires nationaux pendant que l'on procéderait à l'inventaire et à l'inspection. De plus — et ce point est extrêmement important — la divulgation et la vérification continue que nous proposons nous permettrait de prendre connaissance rapidement et avec certitude des violations éventuelles. Dans un monde comme le nôtre, qui est lourd de soupçons et de menaces, nos peuples demandent les garanties que peuvent apporter la divulgation et la vérification. Tout en avançant par étapes successives, nous aurions des preuves croissantes de la bonne foi et de l'honnêteté. Sans ces preuves, nous ne pourrions aller de l'avant.

93. Bien entendu, nous avons toujours reconnu qu'un recensement et qu'une divulgation des forces armées et des armements ne suffirait pas à entraîner dans la situation militaire les changements que les peuples désirent si ardemment, mais c'est une condition indispensable si l'on veut aboutir à une réduction équilibrée des armements. Nous voici donc amenés au second point de nos propositions, c'est-à-dire à leur application.

94. Il ne suffirait pas, en effet, que quatre ou cinq Puissances acceptent un tel programme. Il faut qu'il soit appliqué, pour le moins, par tous les membres de la communauté internationale qui possèdent des forces armées importantes. Nous voudrions que ce programme fût universel.

95. Le troisième point du programme consiste à définir un critère pour la réduction équilibrée des armements et des forces armées. Ce critère, qu'il est possible de déterminer, permettrait de fixer l'importance et la nature exacte des armes et des forces armées que chaque pays serait autorisé à posséder. Pour donner un exemple des critères que les Nations Unies pourraient prendre en considération, le Gouvernement des Etats-Unis soumet les suggestions suivantes :

96. Premièrement, limiter l'importance de toutes les forces armées, y compris les groupes paramilitaires, les forces de sécurité et de police, de sorte qu'elles représentent un pourcentage déterminé de la population, avec un plafond qu'aucun pays ne pourrait dépasser ;

97. Deuxièmement, réduire le pourcentage de la production nationale destinée aux armements de façon qu'elle soit proportionnelle aux besoins des forces armées autorisées en vertu de ce programme ; là encore, on pourrait fixer un plafond correspondant à un certain pourcentage de la production nationale ;

98. Troisièmement, encourager des accords mutuels portant sur la nature des programmes militaires nationaux dans le cadre des limitations et restrictions globales ; des programmes de ce genre résultant d'accords mutuels devraient être élaborés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, au cours de conférences tenues sous son égide.

99. En ce qui concerne plus particulièrement le contrôle et la réglementation de l'énergie atomique, nous continuerons à soutenir le plan de l'Organisation des Nations Unies, qui fournit la base la plus satisfaisante tant qu'un programme plus satisfaisant et plus efficace n'aura pas été soumis.

100. Telles sont les grandes lignes de notre proposition. Elle permettrait d'établir sur les forces armées et les armements des limites absolues, qui seraient adéquates pour les besoins de la défense, mais insuffisantes pour l'agression. C'est là le but essentiel de notre proposition et permettez-moi de répéter ce que je viens de dire : elle permettrait d'établir sur les armements et les forces armées des limites absolues qui ne nuiraient pas aux besoins de la défense, mais seraient insuffisantes pour perpétuer l'agression. Nous sommes prêts à expliquer notre plan avec plus de détails lorsque la commission appropriée en abordera l'examen.

101. Nous estimons qu'une discussion de ce programme devrait commencer dès à présent. Mais il est impossible de mettre en vigueur un programme général tant que les forces des Nations Unies doivent faire face à l'agression en Corée. De plus, en même temps que la mise en application du programme, il est possible et nécessaire de résoudre les grandes questions politiques qui ont divisé le monde. Nous prenons l'engagement de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour atteindre ce but. Si un tel programme pouvait être mis à exécution, les énormes dépenses militaires qui imposent de si lourdes charges à tous les peuples du monde pourraient être considérablement allégées. La Charte des Nations Unies parle d'encourager l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant que le minimum des ressources humaines et économiques mondiales pour les armements.

102. A l'heure actuelle, les besoins de la sécurité, qui exigent l'utilisation des richesses et des ressources à des fins militaires, ont obligé tous les pays à ajourner l'application de vastes programmes positifs de reconstruction et de développement qui avaient été projetés à l'échelle nationale et internationale. Si le monde pouvait utiliser ses ressources, son génie et son énergie à des fins non militaires — et c'est là ce que les Etats-Unis désirent le plus ardemment — de vastes horizons s'ouvriraient alors pour instaurer ces conditions d'existence plus heureuses que tous les hommes désirent.

103. Nous pourrions alors, comme le disait hier soir le Président Truman, aller de l'avant et poursuivre la seule guerre qui nous tienne à cœur, la guerre contre la pauvreté et la misère. Dans les pays développés, on pourrait mettre en œuvre de nouvelles ressources pour une production pacifique, non seulement pour le bien de chaque nation, mais pour le profit de toutes. Et dans d'autres parties du globe où, comme je le disais tout à l'heure, des millions d'êtres luttent contre la faim, la maladie et la misère, les grands efforts positifs de l'Organisation des Nations Unies pourraient s'exercer sans obstacle.

104. Voilà ce qu'il serait possible de faire si tous les gouvernements représentés ici acceptaient de servir par leurs

<sup>4</sup> Ibid., quatrième session, Commission politique spéciale, Annexe, document A/1020.

actes la cause de la paix. Mais tant que certains pays parlent de la paix alors que leurs actes servent la cause de la guerre, les peuples libres de la terre continueront avec détermination et sans faiblir à mettre en œuvre le programme de force défensive qu'exige leur sécurité. Nous ne devons cependant à aucun moment relâcher notre effort en vue de changer cette situation. C'est pourquoi nous soumettons maintenant ce programme de réglementation, de limitation et de réduction équilibrée de tous

les armements, y compris les armes atomiques. Les Etats-Unis sont prêts à entamer immédiatement des négociations à ce sujet, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus qu'un accord viable est à notre portée si toutes les nations acceptent d'aborder cette tâche de bonne foi et animées d'un réel désir de paix.

*La séance est levée à 12 h. 25.*